



COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 1^{er} juin 2006

Objet : **Synthèse du comité syndical du SYTRAL,
séance du 1^{er} juin 2006 à 14h30**

1 Association Médialys - Attribution d'une subvention

Le 20 avril dernier, le comité syndical décidait de l'adhésion du SYTRAL à l'association MEDIALYS. En conséquence, celui-ci alloue à l'association MEDIALYS une subvention ordinaire plafonnée à 204 000 € au titre de 2006, 708 000 € au titre de 2007 et 843 000€ au titre de 2008.

2/ Compte Administratif - Exercice 2005

Malgré une forte croissance des dépenses d'équipement brut, qui subissent une hausse de 73 % par rapport à l'année précédente, la capacité de désendettement du SYTRAL se maintient à 9,8 ans contre 9,2 ans l'année précédente.

Ce bon niveau de désendettement ne doit pas masquer l'évolution récurrente de la contribution financière du SYTRAL à l'équilibre du déficit d'exploitation du réseau TCL. La maîtrise des charges et des produits de l'exploitation du réseau devra donc faire l'objet d'une attention accrue pour le suivi du contrat de délégation de service.

En effet, le maintien de l'autofinancement du SYTRAL à un bon niveau est nécessaire à son équilibre financier pour permettre la poursuite du plan de mandat.

Cet autofinancement dépendra majoritairement de la capacité du SYTRAL à maîtriser les dépenses d'exploitation des réseaux, notamment lors de la mise en service de nouveaux équipements.

En conséquence, le comité syndical approuve le compte financier de l'exercice 2005, qui est constitué :

- du compte de gestion présenté par le Receveur des Finances, qui ne donne lieu à aucune observation ni réserve,
- du compte administratif de l'exercice 2005.

3/ Affectation du résultat 2005

L'exercice 2005 s'est conclu par un excédent cumulé de 46 004 511,75 € en section d'exploitation et par un déficit cumulé de la section d'investissement de 19 772 182,50 €. Le résultat global de l'exercice 2005 fait donc apparaître un excédent net de 26 232 329,25 €. La réglementation oblige à affecter en priorité l'excédent d'exploitation à la couverture du déficit d'investissement.



En conséquence, le comité syndical :

- porte au crédit du compte 1068 (réserves) la somme de 19 772 182,50 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en clôture d'exercice 2005,
- porte au crédit du même compte 1068 la somme de 23 161 033,23 € pour abonder le financement des reports de 2005 sur 2006 en section d'investissement,
- laisse subsister en report à nouveau la somme de 1 150 640,00 € pour financer les restes à réaliser de la section d'exploitation,
- constate un excédent net d'exploitation de 1 920 656,02 € qui subsistera également en report à nouveau.

4/ Actualisation du programme d'emprunts 2006

Le comité syndical :

- approuve le volume d'emprunts suivant, conformément aux besoins pour l'exécution de l'exercice budgétaire 2006 après prise en compte de l'affectation du résultat 2005 et de la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2006 :
 - **182,8 millions d'euros** pour les dépenses d'équipement,
 - **100 millions d'euros** pour les réaménagements ;
- accepte avoir recours à l'utilisation des emprunts dits revolving pour un montant plafonné de **97 millions d'euros** à chaque tirage et/ou remboursement ;
- autorise, à concurrence du programme précité, à signer et à mettre en œuvre au cours de l'exercice 2006, les contrats d'emprunts correspondants, soit auprès des établissements financiers ou bancaires, soit auprès du marché désintermédié (emprunts obligataires).

5/ Plan de Déplacements d'Entreprise et d'Administration (PDE-PDA) : Approbation de conventions avec le Conseil général du Rhône, le siège mondial de SANOFI Pasteur, le GIERSA COPARLY et l'association CYPRIAN services.

Le comité syndical approuve ces PDE et PDA qui concernent près de 4320 salariés. Comme pour tous les PDE et PDA, un premier bilan sera fait au bout de six mois.

6/ Restructuration du réseau de surface consécutives à C1 et complément d'adaptation de l'offre 2006.

Le comité syndical :

- donne un avis favorable à la mise en service de C1 entre Part Dieu et Cité Internationale-Centre des congrès selon les modalités exposées, représentant une offre de 309 069 km totaux annuels, 853 872 € de dépenses supplémentaires pour 94 676 € de recettes escomptées ;
- restructure, en conséquence, les lignes 41 et 47, représentant une économie de 35 277 km totaux annuels, une diminution de charges de 121 700€ et de recettes de – 31 559€ ;

- améliore la desserte de la Cité Internationale depuis la Presqu'île, la rive gauche, et Rillieux par les lignes 4 et 58, représentant une offre supplémentaire de 25 712 km totaux, 74 428 € de dépenses supplémentaires et une recette de 55 228€ ;
- profite du couloir bus d'accès à la Part Dieu sur Jules Favre pour renforcer les lignes 36, 59/59^E représentant une offre supplémentaire de 14 918 km totaux , 35 900€ de dépenses supplémentaires et une recette de 18 935€.

7/ T4 Ligne de tramway entre Feyzin les Minguettes à Vénissieux et Jet d'eau Mendès France à Lyon

Le comité syndical approuve le dossier d'enquête parcellaire du projet T4 et autorise le SYTRAL à saisir le Préfet en vue de lancer l'enquête parcellaire.